

Sur la même longueur d'ondes

22 12 2008

CONSEIL MUNICIPAL >> BAYONNE

La dernière séance, vendredi soir, a été émaillée d'une friture de principe. L'unanimité a prévalu.

«Tout le monde a un portable mais personne ne veut d'antenne [...] C'est un sujet ingrat qui emm... tout le monde ». En deux formules tranchées, Jean Grenet a résumé le sentiment général. Reste que les opérateurs de téléphonie mobile multiplient les projets d'implantation d'antennes relais pour améliorer la couverture du réseau, alors que les collectivités se trouvent écartelées entre leur volonté de gommer les zones blanches, et d'entendre les oppositions qui appellent au principe de précaution face aux champs électromagnétiques générés par ces antennes. Chargée des dossiers estampillés « développement durable », Martine Bisauta n'a pas masqué l'embarras généralisé et rappelé le peu de marge de manoeuvre des collectivités. S'opposer au projet par arrêté municipal relève d'une guérilla stérile puisque les tribunaux donnent finalement raison aux opérateurs. Martine Bisauta a donc proposé au conseil municipal la création d'une instance partenariale de concertation réunissant représentants de l'État, opérateurs de téléphonie mobile, élus, experts indépendants. Objectif: élaborer à l'échelle intercommunale (BAB) un document cadre qui réglementera l'implantation de ces antennes. Jérôme Aguerre (Bayonne ensemble) a reconnu la « mesure pleine de bon sens mais, hélas, dénuée d'efficacité immédiate ».



BAYONNE : La résistance s'organise avec les associations Robins de toits et Priartem. Les riverains extériorisent leur mécontentement ... Les banderoles fleurissent aux balcons (Ph. ajt. Next-up organisation)

Le groupe de gauche estime nécessaire la mobilisation globale des « acteurs de la démocratie locale » pour contraindre le Parlement « à légiférer pour ne pas laisser ces enjeux de santé publique à l'arbitrage local voir l'arbitraire ». Yves Ugalde (Bayonne par coeur) a pour sa part souhaité que « soit élargi le faisceau de relations intercommunal au-delà de la CABAB ». Proposition écartée par le maire : « C'est déjà difficile à trois... imaginez à trente... » Le rapport a finalement été adopté à l'unanimité.



TGI de NANTERRE
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom. [Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\):](#)

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."

Aller à l'essentiel, c'est rendre la téléphonie mobile "compatible" avec la santé humaine, c'est [aider](#) Next-up organisation dans son combat, notamment pour engager des procédures en Justice, c'est faire adopter le standard BioInitiative

[0,6V/m, pourquoi ? \(cliquer\)](#)

